

## Décisions de la zone 5343 soumises à la tutelle spécifique

### Conseil de police du 23.04.2010.

#### Liste contenant un bref exposé des délibérations relatives à la police locale :

##### SÉANCE PUBLIQUE.

2010/04/23/A/001

**Démission de Monsieur Rachid MADRANE**

2010/04/23/A/002

**Prestation de serment de Monsieur Rik BAETEN en remplacement de Monsieur Rachid MADRANE**

2010/04/23/A/003

**Approbation du procès-verbal du Conseil de Police du 18-12-2009**

2010/04/23/A/006

**Achat d'un logiciel « Bobby à vélo » Fr/Nl – approbation de l'attribution et des conditions du marché**

Attendu qu'il convient d'acquérir 1 logiciel "BOBBY à vélo", en français et en néerlandais, destiné aux bornes BOBBY de la zone de police Montgomery  
Attendu que la dépense peut être estimée à € 300,00TVA comprise ;  
Attendu qu'en vertu de l'article 122 – 1° de l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996 relative aux marchés publics, ce marché sera traité par procédure négociée sans publicité sur simple facture acceptée ;  
Vu les articles 33 et 34 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;  
Considérant que la firme suivante a été consultée afin de prendre part à la procédure négociée:

A.S.B.L BOBBY	Bellevoie 21	1300 Wavre
---------------	--------------	------------

Vu que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 22 mars 2010;  
Vu que le délai de validité des offres est de 60 jours calendrier et se termine le 21 mai 2010;

Vu que 1 offre est parvenue de :

Candidats	Adresse	Localité	Prix TTC
A.S.B.L BOBBY	Bellevoie 21	1300 Wavre	€ 260,15

Vu la proposition de l'auteur de projet, tenant compte des éléments précités, d'attribuer le marché de fournitures à l'offre unique, soit A.S.B.L BOBBY, Bellevoie 21 à 1300 Wavre pour le montant d'offre contrôlé de € 260,15 TVA comprise;  
Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 3300/742-53.

**DECIDE D'APPROUVER**

Le programme d'achat de matériel ci-dessus ;

Le choix du marché et l'estimation ;

Il ne sera pas prévu de révision des prix.

L'attribution du marché "Achat d'un logiciel "BOBBY à VELO" FR/NL" à A.S.B.L BOBBY, Bellevoie 21 à 1300 Wavre pour le montant d'offre contrôlé de € 260,15 TVA comprise.

2010/04/23/A/007

**Support et maintenance pour Kaspersky antivirus for Windows Workstations V6.0.1.XXX – programme 2010 – recours au bureau fédéral des achats**

Attendu qu'un crédit de € 185.000,00 est inscrit à l'article 3300/123-13 du budget extraordinaire de l'année 2010 (Frais de gestion fonctionnement informatique) ;  
Attendu que ces services seront acquis par le biais des marchés publics fédéraux portant la référence DGS/DSA 2007 R3 091 poste 2;  
Attendu que le recours à cet « intermédiaire » constitue l'assurance de pouvoir bénéficier de prix particulièrement compétitifs ;  
Attendu que les services nécessaires s'établissent comme suit :  
Support et maintenance pour Kaspersky Antivirus for Wondows Workstations V6.0.1.xxx pour les 275 licences de la zone de police 5343  
Attendu que la dépense s'élèvera à € 881,79 toute taxes et options comprises et qu'elle sera imputée à l'article 3300/123-13 du budget ordinaire 2010 ;  
**DECIDE**

D'approuver le programme d'acquisition de services ci-dessus ;

2010/04/23/A/008

**Achat d'un rack informatique et d'accessoires pour la Pyramide – programme 2010 – recours au bureau fédéral des achats**

Attendu qu'un crédit de € 204.500,00 est inscrit à l'article 3300/742-53 du Budget Extraordinaire de l'année 2010 (Achat de matériel informatique) ;  
Attendu que dans le cadre de l'aménagement du bâtiment « Pyramide » de la zone de police Montgomery pour le service intervention, il est nécessaire d'acquérir du matériel informatique pour assurer le bon fonctionnement de ce service ;  
Attendu que ces fournitures seront acquises par le biais des marchés publics fédéraux portant la référence DGS/DSA 2009 R3 151 ;  
Attendu que le recours à cet « intermédiaire » constitue l'assurance de pouvoir bénéficier de prix particulièrement compétitifs ;  
Attendu que les fournitures nécessaires s'établissent comme suit :

FOURNITURES	Nombre	PRIX TOTAL TTC
Rack serveur 40u - Poste 10.0.1 - Achat, livraison sur site et installation	1	€ 1.390,05
Panneaux latéraux 40u - Poste 10.06b - achat, livraison sur site et installation	1	€ 253,40
UPS 6 kva - Poste 11.2.1 - achat, livraison sur site et installation	2	€ 10.729,97
Maintenance et garantie batterie 6 kva	2	€ 0,00
<b>TOTAL</b>		<b>€ 12.373,41</b>

Attendu que la dépense s'élèvera à € 12.373,41 toute taxes et options comprises et qu'elle sera imputée à l'article 3300/742-53 du budget extraordinaire 2010 ;  
DECIDE

D'approuver le programme d'acquisition de fournitures ci-dessus ;

2010/04/23/A/010

**Acquisition de mobilier et d'accessoires pour divers services de la Zone de Police – programme 2010 – recours au bureau fédéral des achats**

Attendu qu'un crédit de € 100.000,00 est inscrit à l'article 3300/741-51 du Budget Extraordinaire de l'année 2010 (Achat de mobilier de bureau) ;  
Attendu que le programme de l'année 2010 prévoit l'acquisition de mobilier de bureau et d'accessoires pour certains services de la zone de police Montgomery ;  
Attendu que ces fournitures seront acquises par le biais des marchés publics fédéraux ;  
Attendu que le recours à cet « intermédiaire » constitue l'assurance de pouvoir bénéficier de prix particulièrement compétitifs ;  
Attendu que les fournitures nécessaires s'établissent comme suit :

FOURNITURES	Nombre	PRIX TOTAL TTC
Armoire à volet 100X45X135 + tablette FKC 0103	1	€192,55
Jeu de 4 tablettes 100 FKE 0593	1	€ 49,51
Cadre classement suspendu télescopique armoire 100	2	€ 118,73
Chariot pour transport armoire	2	€ 421,08
<b>TOTAL</b>		<b>€ 781,87</b>

Attendu que la dépense s'élèvera à € 781,87 toute taxes et options comprises et qu'elle sera imputée à l'article 3300/741-51 du budget extraordinaire 2010 ;  
DECIDE

D'approuver le programme d'acquisition de fournitures ci-dessus ;

2010/04/23/A/011

**Acquisition de mobilier et d'accessoires pour le service Intervention de la Zone de Police – programme 2010 – recours au bureau fédéral des achats**

Attendu qu'un crédit de € 100.000,00 est inscrit à l'article 3300/741-51 du Budget Extraordinaire de l'année 2010 (Achat de mobilier de bureau) ;

Attendu qu'il convient d'acquérir du mobilier pour le service « interventions » de la zone de police Montgomery;  
 Attendu que ces fournitures seront acquises par le biais des marchés publics fédéraux FORCMS-MM-041-Lot1;  
 Attendu que le recours à cet « intermédiaire » constitue l'assurance de pouvoir bénéficier de prix particulièrement compétitifs ;  
 Attendu que les fournitures nécessaires s'établissent comme suit :

FOURNITURES	Nombre	PRIX TOTAL TTC
Table bench blong + table de base 140 x 140 cm top melamine Ref FBM2144	4	€ 3.328,81
Table bench blong + table d'ajoute 140 x 140 cm, top en mélamine Ref FBM4144	3	€ 2.048,95
Blong single bench 140 x 80 cm, top en melamine Ref.FSM2114	1	€ 373,50
Caisson mobile, top en mélamine REF. FMC6014	5	€ 1232,69
Armoire sur mesure suivant dessin REF.psa	1	€ 2.964,50
<b>TOTAL</b>		<b>€ 9.948,45</b>

Attendu que la dépense s'élèvera à € 9.948,45 toutetaxes et options comprises et qu'elle sera imputée à l'article 3300/741-51 du budget extraordinaire 2010 ;  
 DECIDE

D'approuver le programme d'acquisition de fournitures ci-dessus ;

2010/04/23/A/012

**Transformation et aménagement de deux salles pour serveurs informatiques à l'antenne d'Etterbeek – lot 1 (électricité) – approbation de l'attribution et des conditions du marché**

Attendu qu'un crédit de € 399.900,00 est inscrit à l'article 723-60 du budget extraordinaire 2010 (Aménagement aux bâtiments en cours);  
 Attendu qu'il convient d'aménager deux anciens cachots en salle pour serveurs informatique dans le bloc M de l'antenne Etterbeek, sis à 1040 Etterbeek, av. de la force aérienne 1 ;

Attendu que la dépense peut être estimée à € 22.999,98 TVAC ;

Vu le cahier général des charges, annexé à l'arrêté royal du 26 septembre 1996 précité, et ses modifications ultérieures;

Considérant le cahier spécial des charges N° 2010-159 relatif au marché "Transformations et aménagement de deux salles pour serveurs informatiques à l'antenne Etterbeek" établi par la Cellule de coordination - Appui;

Considérant que ce marché est divisé en lots:

\* Lot 1 (Electricité), estimé à € 3.999,99 TVAC

\* Lot 2 (Achat et installations d'appareils d'air-conditionné), estimé à € 18.999,99 TVAC

Et que cette délibération concerne le lot 1 (Electricité)

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité;

Considérant qu'il y a lieu de consulter au moins 3 entreprises dans le cadre de la procédure négociée;

WOLUELEC SPRL	Parvis Saint-Pierre, 11	1150 Bruxelles (Woluwe-Saint-Pierre)
ELECTRI-CITY	Rue Charles Malis 30	1080 Molenbeek-Saint-Jean
DEPRE et Fils	Avenue Oscar Van Goldtsnoven 60	1180 uccl

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 25 mars 2010 à 10.00 h;

Considérant que le délai de validité des offres est de 60 jours calendrier et se termine le 24 mai 2010;

Vu que 2 offres sont parvenues de :

Candidats	Adresse	Localité	Prix TTC
Electri-City	Rue Charles Malis 30	1080 Molenbeek-Saint-Jean	€ 5.947,15
WOLUELEC SPRL	Parvis Saint-Pierre, 11	1150 Bruxelles (Woluwe-Saint-Pierre)	€ 3.122,50

Vu que 1 candidat n'a pas répondu à la demande d'offre :

Entreprises	Adresse	Localité
DEPRE et Fils	Avenue Oscar Van Goldtsnoven 60	1180 uccle

Considérant le rapport d'examen des offres du 25 mars 2010 rédigé par la Cellule de coordination - Appui;

Considérant que l'auteur de projet propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière la plus avantageuse, soit WOLUELEC SPRL, Parvis Saint-Pierre, 11 à 1150 Bruxelles (Woluwe-Saint-Pierre), pour le montant d'offre contrôlé de € 3.122,50 TVAC;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 723-60;

DECIDE

Article 1er : D'approuver le cahier spécial des charges N° 2010-159 et le montant estimé du marché "Transformations et aménagement de deux salles pour serveurs informatiques à l'antenne Etterbeek", établis par la Cellule de coordination - Appui. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 22.999,98 TVAC.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3 : D'approuver la proposition d'attribution telle que précisée dans le rapport d'examen des offres du 25 mars 2010 pour ce marché, rédigée par la Cellule de coordination - Appui.

Article 4 : D'attribuer le lot 1 (Electricité) du marché sus-mentionné au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière la plus avantageuse, soit WOLUELEC SPRL, Parvis Saint-Pierre, 11 à 1150 Bruxelles (Woluwe-Saint-Pierre), pour le montant d'offre contrôlé de € 3.122,50 TVAC.

Article 5 : L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier spécial des charges N° 2010-159.

Article 6 : D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 723-60.

2010/04/23/A/013

**Transformation et aménagement de deux salles pour serveurs informatiques à l'antenne d'Etterbeek – lot 2 (achat et installation d'appareils d'air conditionné) – approbation de l'attribution et des conditions du marché**

Attendu qu'un crédit de € 399.900,00 est inscrit à l'article 723-60 du budget extraordinaire 2010 (Aménagement aux bâtiments en cours);

Attendu qu'il convient d'aménager deux anciens cachots en salle pour serveurs informatique dans le bloc M de l'antenne Etterbeek, sis à 1040 Etterbeek, av. de la force aérienne 1 ;

Attendu que la dépense peut être estimée à € 22.999,98 TVAC ;

Vu le cahier général des charges, annexé à l'arrêté royal du 26 septembre 1996 précité, et ses modifications ultérieures;

Considérant le cahier spécial des charges N° 2010-159 relatif au marché "Transformations et aménagement de deux salles pour serveurs informatiques à l'antenne Etterbeek" établi par la Cellule de coordination - Appui;

Considérant que ce marché est divisé en lots:

\* Lot 1 (Electricité), estimé à € 3.999,99 TVAC

\* Lot 2 (Achat et installations d'appareils d'air-conditionné), estimé à € 18.999,99 TVAC

Et que cette délibération concerne le lot 2 (Achat et installations d'appareils d'air-conditionné)

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité;

Considérant qu'il y a lieu de consulter au moins 3 entreprises dans le cadre de la procédure négociée;

Nom du destinataire	Adresse	CP	Localité/Ville
GACS	G.Demeurslaan 98	1654	Huizingen
VAN DEN BERG SA	Avenue Everardlaan, 40	1190	Bruxelles
COOLAIR	Industriezone Itterbeek - Oude Liersebaan 377	2570	Duffel

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 25 mars 2010 à 10.00 h;

Considérant que le délai de validité des offres est de 60 jours de calendrier et se termine le 24 mai 2010;

Vu que 2 offres sont parvenues de :

Nom du destinataire	Adresse	CP	Montant
GACS	G.Demeurslaan 98	1654 Huizingen	€ 18.989,93
VAN DEN BERG SA	Avenue Everardlaan, 40	1190 Bruxelles	€ 18.560,19

Vu que 1 candidat n'a pas répondu à la demande d'offre :

Entreprises	Adresse	Localité
COOLAIR	Industriezone Itterbeek - Oude Liersebaan 377	2570 Duffel

Considérant le rapport d'examen des offres du 25 mars 2010 rédigé par la Cellule de coordination - Appui;

Considérant que l'auteur de projet propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière la plus avantageuse, soit VAN DEN BERG SA, Avenue Everardlaan, 40 à 1190 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de € 18.560,19 TVAC;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 723-60;

DECIDE

Article 1er : D'approuver le cahier spécial des charges N° 2010-159 et le montant estimé du marché "Transformations et aménagement de deux salles pour serveurs informatiques à l'antenne Etterbeek", établis par la Cellule de coordination - Appui. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 22.999,98 TVAC.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3 : D'approuver la proposition d'attribution telle que précisée dans le rapport d'examen des offres du 25 mars 2010 pour ce marché, rédigée par la Cellule de coordination - Appui.

Article 4 : D'attribuer le lot 2 (Achat et installations d'appareils d'air-conditionné) du marché sus-mentionné au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière la plus avantageuse, soit VAN DEN BERG SA, Avenue Everardlaan, 40 à 1190 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de € 18.560,19 TVAC.

Article 5 : L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier spécial des charges N° 2010-159.

Article 6 : D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 723-60.

2010/04/23/A/014

#### **Achat d'un siège de direction pour le Directeur JUDI de la Zone de Police – programme 2010 – recours au bureau fédéral des achats**

Attendu qu'un crédit de € 100.000,00 est inscrit à l'article 3300/741-51 du Budget Extraordinaire de l'année 2010 (Achat de mobilier de bureau) ;

Attendu que le programme de cette année prévoit l'acquisition d'un nouveau fauteuil de direction pour le directeur du Service " JuDi" de l'antenne Etterbeek ;

Attendu que ces fournitures seront acquises par le biais des marchés publics fédéraux portant la référence FORCMS-FBBB-031 ;

Attendu que le recours à cet « intermédiaire » constitue l'assurance de pouvoir bénéficier de prix particulièrement compétitifs ;

Attendu que les fournitures nécessaires s'établissent comme suit : « Achat d'un siège de direction »

Attendu que la dépense s'élèvera à € 631,60 toute taxes et options comprises et qu'elle sera imputée à l'article 3300/741-51 du budget extraordinaire 2010 ;

Vu les articles 33 et 34 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Attendu que ces articles rendent applicables aux zones de police, mutatis mutandis, certaines dispositions de la loi communale et notamment celles fixant les compétences respectives du Collège et du Conseil de police.

DECIDE

D'approuver le programme d'acquisition de fournitures ci-dessus ;

2010/04/23/A/015

#### **Achat d'un frigo de remplacement pour le bloc N de la Pyramide - approbation de l'attribution et des conditions du marché**

Attendu qu'un crédit de € 430.215,00 est inscrit à l'article 3300/744-51 du budget extraordinaire 2010 (Achat de machines et matériel d'exploitation en général);

Attendu qu'il convient d'acquérir un nouveau frigo afin de remplacer le frigo défectueux du site « Pyramide », bloc N, de la zone de police Montgomery ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 1° a;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 120;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 3, § 2;

Attendu que la dépense peut être estimée à € 500,00TVAC ;

Vu les articles 33 et 34 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Attendu que ces articles rendent applicables aux zones de police, mutatis mutandis, certaines dispositions de la loi communale et notamment celles fixant les compétences respectives du Collège et du Conseil de police.

Considérant que les firmes suivantes ont été consultées afin de prendre part à la procédure négociée:

B.C (ELDI)	Chaussée de Leuze 169	7900Leuze-en-Hainaut
VANDEN BORRE	Huysmanslaan 107.	1651 Lot
KREFEL	Steenstraat 44	1851 Humbeek

Vu que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 2 avril 2010 à 11.00 h;

Vu que le délai de validité des offres est de 120 jours calendrier et se termine le 31 juillet 2010;

Vu que 1 offre est parvenue de :

Candidats	Adresse	Localité	Prix TTC
KREFEL	Steenstraat 44	1851 Humbeek	€ 398,09

Vu que 2 candidats se sont désistés de la demande d'offre :

Entreprises	Adresse	Localité
VANDEN BORRE	Huysmanslaan 107.	1651 Lot
B.C (ELDI)	Chaussée de Leuze 169	7900 Leuze-en-Hainaut

Vu la proposition de l'auteur de projet, tenant compte des éléments précités, d'attribuer le marché de fournitures à l'offre unique, soit KREFEL, Steenstraat, 44 à 1851 HUMBEEK pour le montant d'offre contrôlé de €398,09 TVAC;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 3300/744-51.

DECIDE D'APPROUVER

Le programme d'achat de matériel ci-dessus ;

Le choix du marché et l'estimation ;

Mode de détermination des prix :

Le présent marché est un marché à bordereau de prix.

Modalités de paiement :

Le prix de l'entreprise sera payé après fourniture complète suivant les modalités suivantes :

- commande par bon de commande
- une seule facture par bon de commande
- facture adressée en trois exemplaires au nom de la zone 5343 « Montgomery », avec mentions de :
  - numéro de registre de commerce
  - numéro de C.C.P
  - mention « certifié sincère et véritable à la somme de ... € » en toutes lettres
  - signature du fournisseur
  - date de facturation
  - lieu de livraison
  - numéro de la facture
  - numéro de TVA du fournisseur
  - numéro de bon de commande
  - montant hors TVA, montant et taux de TVA, total à payer
- factures accompagnées du bordereau de livraison signé par le bénéficiaire

Modalités de révision des prix :

Il ne sera pas prévu de révision des prix.

L'attribution du marché "Achat d'un frigo de remplacement pour le bloc N de la pyramide" à KREFEL, Steenstraat, 44 à 1851 HUMBEEK pour le montant d'offre contrôlé de € 398,09 TVAC.

2010/04/23/A/016

**Acquisition de quatre Skoda Octavia avec accessoires Police pour le service Intervention de la Zone de Police – subsides Eurotop 2010 – programme 2010 – recours au bureau fédéral des achats**

Attendu qu'un crédit de € 239.500,00 est inscrit à l'article 3300/743-52 du Budget Extraordinaire de l'année 2010 (Achat autos et camionnettes) ;

Attendu que ces fournitures seront acquises par le biais des marchés publics fédéraux portant la référence DSA 2009 R3 944 lot 22c;

Attendu que le recours à cet « intermédiaire » constitue l'assurance de pouvoir bénéficier de prix particulièrement compétitifs ;

Attendu que les fournitures nécessaires s'établissent comme suit :

Acquisition de quatre Skoda Octavia avec accessoires police pour le service intervention de la zone de police Montgomery - Subsides Eurotop 2010

Attendu que la dépense s'élèvera à € 108.129,23 toute taxes et options comprises et qu'elle sera imputée à l'article 3300/743-52 du budget extraordinaire 2010 ;

DECIDE

D'approuver le programme d'acquisition de fournitures ci-dessus ;

2010/04/23/A/017

**Achat d'une Skoda Octavia avec accessoires Police pour le service Intervention de la Zone de Police – programme 2010 – recours au bureau fédéral des achats**

Attendu qu'un crédit de € 239.500,00 est inscrit à l'article 3300/743-52 du Budget Extraordinaire de l'année 2010 (Achat autos et camionnettes) ;

Attendu que ces fournitures seront acquises par le biais des marchés publics fédéraux portant la référence DSA 2009 R3 944 lot 22c;  
Attendu que le recours à cet « intermédiaire » constitue l'assurance de pouvoir bénéficier de prix particulièrement compétitifs ;  
Attendu que les fournitures nécessaires s'établissent comme suit :  
Achat de une Skoda Octavia avec accessoires police pour le service intervention de la zone de police Montgomery  
Attendu que la dépense s'élèvera à € 27.032,31 toute taxes et options comprises et qu'elle sera imputée à l'article 3300/743-52 du budget extraordinaire 2010 ;  
DECIDE  
D'approuver le programme d'acquisition de fournitures ci-dessus ;

2010/04/23/A/018

**Acquisition et installation de 8 MDT Motorola MW810, de 8 écrans 8.4'', de 8 claviers Azerty dans 8 nouveaux véhicules de la Zone de Police – programme 2010 – recours au bureau fédéral des achats**

Attendu qu'un crédit de € 430.215,00 est inscrit à l'article 3300/744-51 du Budget Extraordinaire de l'année 2010 (Achat de machines et matériel d'exploitation en général) ;  
Attendu que ces fournitures seront acquises par le biais des marchés publics fédéraux via le contrat cadre portant la référence CD-MP-00-06 ;  
Attendu que le recours à cet « intermédiaire » constitue l'assurance de pouvoir bénéficier de prix particulièrement compétitifs ;  
Attendu que les fournitures nécessaires s'établissent comme suit :  
Acquisition et installation de 8 MDT Motorola MW810, de 8 écrans 8.4", de 8 clavier Azerty dans 8 nouveaux véhicules de la zone de police Montgomery  
Attendu que la dépense s'élèvera à € 46.417,54 toute taxes et options comprises et qu'elle sera imputée à l'article 3300/744-51 du budget extraordinaire 2010 ;  
DECIDE  
D'approuver le programme d'acquisition de fournitures ci-dessus ;

2010/04/23/A/019

**Acquisition de 7 logiciels « Emulations Siemens » pour les besoins de la cellule Télématique de la Zone de Police – programme 2010 – recours du bureau fédéral des achats**

Attendu qu'un crédit de € 204.500,00 est inscrit à l'article 3300/742-53 du Budget Extraordinaire de l'année 2010 (Achat de matériel informatique) ;  
Attendu que ces fournitures seront acquises par le biais des marchés publics fédéraux via le contrat cadre portant la référence CD-MP-00-06 ;  
Attendu que le recours à cet « intermédiaire » constitue l'assurance de pouvoir bénéficier de prix particulièrement compétitifs ;  
Attendu que les fournitures nécessaires s'établissent comme suit :  
Acquisition de 7 logiciels "Emulations Siemens" pour les besoins de la cellule télématique de la zone de police Montgomery  
Attendu que la dépense s'élèvera à € 3.331,51 toute taxes et options comprises et qu'elle sera imputée à l'article 3300/742-53 du budget extraordinaire 2010 ;  
DECIDE  
D'approuver le programme d'acquisition de fournitures ci-dessus ;

2010/04/23/A/020

**Achat d'une licence Cadviewer pour le service Recherche de l'antenne Etterbeek de la Zone de Police – programme 2010 – recours du bureau fédéral des achats**

Attendu qu'un crédit de € 204.500,00 est inscrit à l'article 3300/742-53 du Budget Extraordinaire de l'année 2010 (Achat de matériel informatique) ;  
Attendu que ces fournitures seront acquises par le biais des marchés publics fédéraux portant la référence V7e fr;  
Attendu que le recours à cet « intermédiaire » constitue l'assurance de pouvoir bénéficier de prix particulièrement compétitifs ;  
Attendu que les fournitures nécessaires s'établissent comme suit :  
Achat d'une licence CadViewer pour le service recherche de l'antenne Etterbeek de la zone de police Montgomery  
Attendu que la dépense s'élèvera à € 3.857,48 toute taxes et options comprises et qu'elle sera imputée à l'article 3300/742-53 du budget extraordinaire 2010 ;

DECIDE

D'approuver le programme d'acquisition de fournitures ci-dessus ;

2010/04/23/A/021

**Achat et installation d'un appareil d'air conditionné pour le local serveur du bloc N de l'antenne Etterbeek (Pyramide) – approbation de l'attribution et des conditions du marché**

Attendu que le programme de cette année prévoit notamment l'achat et l'installation d'un appareil d'air conditionné dans le nouveau local serveur du bloc N de l'antenne Etterbeek (bâtiment Pyramide) ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 1<sup>o</sup> a;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 120;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 3, § 3;

Considérant que la Cellule de coordination - Appui a établi une description technique pour le marché "Achat et installation d'un appareil d'air conditionné pour le local serveur de la Pyramide";

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à € 5.000,00 TVAC;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité;

Considérant qu'il y a lieu de consulter au moins 3 entreprises dans le cadre de la procédure négociée;

- A.G. Thermo Service, Herenveld 20 à 9500 Geraardsbergen (€ 3.905,44 TVAC)
- COOLAIR BVBA, Industriezone Itterbeek - Oude Liersebaan 377 à 2570 Duffel (€ 3.470,40 TVAC)
- VAN DEN BERG SA, Avenue Everardlaan, 40 à 1190 Bruxelles (€ 3.127,85 TVAC)

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 31 mars 2010 à 11.00 h;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours de calendrier et se termine le 29 juillet 2010;

Considérant que 3 offres sont parvenues:  
- A.G. Thermo Service, Herenveld 20 à 9500 Geraardsbergen (€ 3.905,44 TVAC)  
- COOLAIR BVBA, Industriezone Itterbeek - Oude Liersebaan 377 à 2570 Duffel (€ 3.470,40 TVAC)  
- VAN DEN BERG SA, Avenue Everardlaan, 40 à 1190 Bruxelles (€ 3.127,85 TVAC)

Considérant le rapport d'examen des offres du 31 mars 2010 rédigé par la Cellule de coordination - Appui;

Considérant que l'auteur de projet propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière la plus avantageuse, soit VAN DEN BERG SA, Avenue Everardlaan, 40 à 1190 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de € 3.127,85 TVAC;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 723-60;

DECIDE

Article 1er : D'approuver la description technique et le montant estimé du marché "Achat et installation d'un appareil d'air conditionné pour le local serveur du bloc N de l'antenne Etterbeek (bâtiment Pyramide)", établis par la Cellule de coordination - Appui. Le montant estimé s'élève à € 5.000,00 TVAC.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3 : D'approuver la proposition d'attribution telle que précisée dans le rapport d'examen des offres du 31 mars 2010 pour ce marché, rédigée par la Cellule de coordination - Appui.

Article 4 : D'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière la plus avantageuse, soit VAN DEN BERG SA, Avenue Everardlaan, 40 à 1190 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de € 3127,85 TVAC.

Article 5 : D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 723-60.

2010/04/23/A/022

### **Achat de 20 pistolets semi-automatiques – programme 2010 – approbation des conditions et du mode de passation du marché**

Attendu qu'un crédit de € 430.215,00 est inscrit à l'article 3300/744-51 du budget extraordinaire 2010 (Achat de machines et matériel d'exploitation en général);

Attendu que le programme de cette année prévoit notamment l'acquisition de 20 pistolets semi-automatique dans le but de remplacer les armes arrivées en fin de vie;

Attendu que la dépense peut être estimée à € 10.00000 TVAC ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 1° a , ce marché fera l'objet d'une procédure négociée sans publicité sur base du cahier spécial des charges 2010-163, avec consultation de 3 firmes au minimum ;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 120;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 3, § 2;

Attendu que la dépense peut être estimée à € 10.00000 TVAC et qu'elle sera imputée à l'article 3300/744-51 du budget extraordinaire 2010;

Vu les articles 33 et 34 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Attendu que ces articles rendent applicables aux zones de police, mutatis mutandis, certaines dispositions de la loi communale et notamment celles fixant les compétences respectives du Collège et du Conseil de police.

Vu le cahier général des charges, annexé à l'arrêté royal du 26 septembre 1996 précité, et ses modifications ultérieures;

Considérant que le montant initial estimé du marché ayant pour objet "ACHAT DE 20 PISTOLETS SEMI-AUTOMATIQUES – PROGRAMME 2010", s'élèvera approximativement à 10.000,00 € TVA comprise, et que cette première estimation devra être affinée dans le cahier spécial des charges;

Considérant que, pour ce marché public, le crédit approprié est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 3300/744-51;

DECIDE :

Article 1er : De donner l'accord pour la passation du marché par le biais d'une procédure négociée sans publicité de fournitures ayant pour objet "ACHAT DE 20 PISTOLETS SEMI-AUTOMATIQUES – PROGRAMME 2010" et pour un montant indicatif estimé à 10.000,00 € TVA comprise, les documents d'adjudication et l'estimation.

Article 2 : Le marché dont question à l'article 1 sera financé au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 3300/744-51.

ARRÊTE: la liste des firmes à consulter telle qu'elle figure ci-dessous :

DEKAYSE, avenue Nobel, 5 à 1300 WAVRE

EURO ARMS, Kappelveldstraat, 18 à 2530 BOECHOUT

R.D.I.H., rue de Visé, 338 à 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE

VDH GREENWOOD, Molendamstraat, 32 à 9750 HUISE

NICOLAY, chaussée de Châtelet, 64 à 6060 GILLY

2010/04/23/A/023

### **Acquisition et installation de 5 radios Police pour les 5 nouveaux véhicules des Interventions – approbation de l'attribution et des conditions du marché**

Attendu qu'il convient d'acquérir et d'installer cinq nouvelles radios police dans les cinq nouveaux véhicules des interventions ;

Attendu qu'un crédit de € 430.215,00 est inscrit à l'article 3300/744-51 du budget extraordinaire 2010 (Achat de machines et matériel d'exploitation en général);

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 3° b (Fournitures complémentaires);

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 120;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 3, § 2;

Attendu que la dépense peut être estimée à € 9.00000 tva comprise ;

Considérant que la firme suivante a été consultée afin de prendre part à la procédure négociée:

ZENITEL NV	Z1 RESEARCHPARK, 110 - Pontbeek, 63	1731 Zellik
------------	-------------------------------------	-------------

Vu que l'offre devait parvenir à l'administration au plus tard le 9 avril 2010 à 11.00 h;

Vu que l'offre est parvenue de :

Candidat	Adresse	Localité	Prix TTC
ZENITEL NV	Z1 RESEARCHPARK, 110 - Pontbeek, 63	1731 Zellik	€ 8.758,46

Vu la proposition de l'auteur de projet, tenant compte des éléments précités, d'attribuer le marché de fournitures à l'offre unique, soit ZENITEL NV, Z1 RESEARCHPARK, 110 - Pontbeek, 63 à 1731 Zellik pour le montant d'offre contrôlé de € 8.758,46 TVA comprise;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 3300/744-51.

DECIDE

Article 1er : D'approuver l'acquisition des fournitures et le montant estimé du marché "Acquisition et installation de cinq radios police pour les cinq nouveaux véhicules des interventions", établis par la Cellule de coordination - Appui. Le montant estimé s'élève à € 9.000,00 tva comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché sur base de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 3° b (Fournitures complémentaires);

Article 3 : D'approuver la proposition d'attribution pour ce marché, rédigée par la Cellule de coordination - Appui.

Article 4 : D'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit ZENITEL NV, Z1 RESEARCHPARK, 110 - Pontbeek, 63 à 1731 Zellik, pour le montant d'offre contrôlé de € 8.758,46 tva comprise

Article 5 : D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 3300/744-51.

[2010/04/23/A/024](#)

#### **Acquisition et installation de 8 Databox MTM dans 8 véhicules de la Zone de Police – approbation de l'attribution et des conditions du marché**

Attendu qu'un crédit de € 430.215,00 est inscrit à l'article 3300/744-51 du budget extraordinaire 2010 (Achat de machines et matériel d'exploitation en général);

Attendu qu'il convient d'acquérir et d'installer huit databox MTM dans les huit nouveaux véhicules acquis par la zone de police Montgomery dans le cadre des subsides Eurotop 2010 – rubrique ASTRID;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 1° a;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 120;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 3, § 2;

Attendu que la dépense peut être estimée à € 9.00000 tva comprise ;

Considérant que les firmes suivantes ont été consultées afin de prendre part à la procédure négociée:

ZENITEL NV	Z1 RESEARCHPARK, 110 - Pontbeek, 63	1731 Zellik
AEG TRANZCOM	Quai de Biestebroek, 300	1070 Bruxelles (Anderlecht)
KONING & HARTMAN B.V	Bld de la Woluwe, 31	1800 Vilvoorde

Vu que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 11 avril 2010 à 11.00 h;

Vu qu'une firme n'a pas répondu :

Candidat	Adresse	Localité
KONING & HARTMAN B.V	Bld de la Woluwe, 31	1800 Vilvoorde

Vu que 2 offres sont parvenues de :

Candidats	Adresse	Localité	Prix TTC
ZENITEL NV	Z1 RESEARCHPARK, 110 - Pontbeek, 63	1731 Zellik	€ 8.789,44
AEG TranzCom	Quai de Biestebroek, 300	1070 Bruxelles (Anderlecht)	€ 9.001,63

Vu la proposition de l'auteur de projet, tenant compte des éléments précités, d'attribuer le marché de fournitures à l'offre régulière la plus avantageuse, soit ZENITEL NV, Z1 RESEARCHPARK, 110 - Pontbeek, 63 à 1731 Zellik pour le montant d'offre contrôlé de € 8.789,44 tva comprise

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 3300/744-51.

DECIDE

Article 1er : D'approuver l'acquisition des fournitures et le montant estimé du marché "Acquisition et installation de huit databox MTM dans huit véhicules de la zone de police Montgomery", établis par la Cellule de coordination - Appui. Le montant estimé s'élève à € 9.000,00 tva comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3 : D'approuver la proposition d'attribution pour ce marché, rédigée par la Cellule de coordination - Appui.

Article 4 : D'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière la plus avantageuse, soit ZENITEL NV, Z1 RESEARCHPARK, 110 - Pontbeek, 63 à 1731 Zellik, pour le montant d'offre contrôlé de €8.789,44 tva comprise.

Article 5 : D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 3300/744-51.

2010/04/23/A/025

#### **Achat et installation d'une antenne pour émetteur-récepteur « Astrid » sur le site de la Pyramide – approbation de l'attribution et des conditions du marché**

Attendu qu'un crédit de € 430.215,00 est inscrit à l'article 3300/744-51 du budget extraordinaire 2010 (Achat de machines et matériel d'exploitation en général);

Attendu qu'il est nécessaire d'acquérir et d'installer une antenne pour un émetteur-récepteur « ASTRID » dans le bureau des cadres moyens du site « PYRAMIDE » de la zone de police Montgomery ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 1° a;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 120;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 3, § 2;

Attendu que la dépense peut être estimée à € 5.00000 TVAC ;

Vu les articles 33 et 34 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Attendu que ces articles rendent applicables aux zones de police, mutatis mutandis, certaines dispositions de la loi communale et notamment celles fixant les compétences respectives du Collège et du Conseil de police.

Considérant que les firmes suivantes ont été consultées afin de prendre part à la procédure négociée:

AEG TRANZCOM	Quai de Biestebroek, 300	1070 Bruxelles (Anderlecht)
KONING & HARTMAN B.V	Bld de la Woluwe, 31	1800 Vilvoorde
ZENITEL NV	Z1 RESEARCHPARK, 110 - Pontbeek, 63	1731 Zellik

Vu que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 9 avril 2010 à 11.00 h;

Vu que le délai de validité des offres est de 120 jours calendrier et se termine le 7 août 2010;

Vu que 1 offre est parvenue de :

Candidats	Adresse	Localité	Prix TTC
ZENITEL NV	Z1 RESEARCHPARK, 110 - Pontbeek, 63	1731 Zellik	€ 2.955,79

Vu que 2 candidats se sont désistés de la demande d'offre :

Entreprises	Adresse	Localité
AEG TranzCom	Quai de Biestebroek, 300	1070 Bruxelles (Anderlecht)
KONING & HARTMAN B.V	Bld de la Woluwe, 31	1800 Vilvoorde

Vu le rapport d'examen des offres du 12 avril 2010 rédigé par le Service Appui;

Vu la proposition de l'auteur de projet, tenant compte des éléments précités, d'attribuer le marché de fournitures à l'offre unique, soit ZENITEL NV, Z1 RESEARCHPARK, 110 - Pontbeek, 63 à 1731 Zellik pour le montant d'offre contrôlé de € 2.955,79 TVAC;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 3300/744-51.

**DECIDE D'APPROUVER**

Le programme d'achat de matériel ci-dessus ;

Le choix du marché et l'estimation ;

Mode de détermination des prix ;

Le présent marché est un marché à bordereau de prix.

Modalités de paiement :

Le prix de l'entreprise sera payé après fourniture complète suivant les modalités suivantes :

- commande par bon de commande
- une seule facture par bon de commande
- facture adressée en trois exemplaires au nom de la zone 5343

« Montgomery », avec mentions de :

numéro de registre de commerce

numéro de C.C.P

mention « certifié sincère et véritable à la somme de ... € » en toutes lettres

signature du fournisseur

date de facturation

lieu de livraison

numéro de la facture

numéro de TVA du fournisseur

numéro de bon de commande

montant hors TVA, montant et taux de TVA, total à payer

- factures accompagnées du bordereau de livraison signé par le bénéficiaire

Modalités de révision des prix :

Aucune révision de prix n'est admise

L'attribution du marché "Achat et installation d'une antenne pour émetteur-récepteur "ASTRID" sur le site de la "Pyramide"" à ZENITEL NV, Z1 RESEARCHPARK, 110 - Pontbeek, 63 à 1731 Zellik pour le montant d'offre contrôlé de € 2.955,79 TVAC.

2010/04/23/A/026

**Fourniture, installation, configuration, test, mise en service et maintenance d'un réseau de capture, de transmission par ondes hertziennes et de visualisation d'images filmées sur la voie publique au sein de la Zone de Police – approbation des conditions et du mode de passation**

POINT RETIRE

2010/04/23/A/027

**Mise en vente de 4 véhicules de Police déclassés**

Considérant que le service logistique – technique a déclassé 4 véhicules en raison de leur état général ;

Considérant que ces véhicules ne garantissent pas la sécurité du personnel ;

Considérant que la remise en état dépasse la valeur vénale des véhicules ;

Considérant que tous les accessoires « police » ainsi que certaines pièces pouvant servir à d'autres véhicules en fonction ont été démontés et entreposés ;

Que l'assurance a été suspendue ;

Sur avis favorable de Monsieur le Commissaire Divisionnaire Jean-Marie BRABANT, Chef de corps ;

Sur proposition du Collège de police ;

DECIDE :

d'autoriser la vente de ces véhicules au plus offrant et sans frais :

BMW 318 année 1997, châssis WBACC51070ES34927 – 150.110 Km

Citroën Jumper année 1995, châssis VF7231V2215107839 – 58.002 Km

Opel Astra année 2004, châssis WOLOTGF4845060593 – 112.418 Km

Honda Walaroo année 1992, châssis 1036085 – 5.615 Km

2010/04/23/A/029

**Convention de mise à disposition gratuite par le domaine provincial sportif et récréatif « DE NEKKER » d'un bâtiment meublé pour les entraînements des fonctionnaires de la Zone de Police**

-----

Le Chef de Corps,

Le Président du Conseil de Police,

M.Jean-Marie BRABANT

M. Olivier MAINGAIN